

J'attends un enfant : ma MSA à mes côtés



3^e mois

MA DÉCLARATION DE GROSSESSE

- ◆ C'est le professionnel de santé qui me remet la déclaration de grossesse. Je l'envoie à ma MSA avant la 14^e semaine : les volets santé et famille. Le professionnel de santé peut également la faire sur Internet, avec mon accord.
- ◆ Ma MSA m'envoie un courrier pour m'informer qu'elle a reçu ma déclaration de grossesse et a enregistré ma date de début de grossesse.

MON ESPACE PRIVÉ

- ◆ Je me simplifie la vie et effectue mes démarches en ligne. J'ouvre un compte sur le site Internet de ma MSA @.

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je mets à jour ma carte Vitale, dès réception du courrier de ma MSA, pour être remboursée de mes frais médicaux.
- ◆ Je fais le 1^{er} examen médical prénatal avant la fin du 4^e mois et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis salariée : j'informe mon employeur de ma grossesse.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ◆ Je vais sur www.msa.fr pour avoir toute l'information sur les prestations familiales liées à l'arrivée de bébé (la Paje) :
 - prime à la naissance et allocation de base @ ;
 - complément de libre choix de mode de garde (CMG) @ ;
 - prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare).
- Sans oublier les aides au logement @, la prime de déménagement,... et les aides sociales.

À SAVOIR

- ◆ Mon conjoint peut bénéficier d'un examen de santé complet, pris en charge à 100 %.



4^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 2^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.

MON SÉJOUR À LA MATERNITÉ

- ◆ Je choisis ma maternité (à laquelle je fournis une attestation de droits maladie téléchargeable depuis Mon espace privé @) et je réserve ma chambre.
- ◆ Je me renseigne auprès de ma MSA et ma complémentaire santé sur les montants de prise en charge de mon accouchement et mon séjour à la maternité (supplément chambre particulière, etc.)

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ◆ Je vais sur www.msa.fr ou sur www.mon-enfant.fr pour trouver de l'information sur les différents modes de garde (crèches, assistante maternelle, garde d'enfants à domicile, garde partagée, etc.)
- ◆ Je me renseigne sur les places en crèche auprès de ma mairie.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis exploitante : je peux être remplacée sur mon exploitation pendant mon congé de maternité. Je m'informe sur www.servicederemplacement.fr

À SAVOIR

- ◆ Mes examens médicaux et analyses en laboratoire sont pris en charge à 100 %.
- ◆ Mes 1^{ère} et 2^e échographies à 70 %.

MA SANTÉ

- ◆ J'ai droit à un examen gratuit de prévention bucco-dentaire (à réaliser entre le 4^e mois de grossesse et le 12^e jour suivant mon accouchement). Je prends rendez-vous avec mon chirurgien-dentiste, après avoir reçu le courrier d'invitation.
- ◆ Entre octobre et janvier, je me fais vacciner contre la grippe, quel que soit le mois de grossesse. Après



5^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 3^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis salariée : pour le calcul de mes indemnités journalières, je demande à mon employeur si c'est lui ou moi qui envoie à la MSA l'attestation de salaire.
- ◆ Pour trouver des informations sur les aides et modalités du congé parental, je vais sur www.msa.fr ou sur www.mon-enfant.fr

MON RENDEZ-VOUS PRESTATIONS

- ◆ Si besoin, je contacte ma MSA pour bénéficier d'un rendez-vous personnalisé pour faire le tour de mes droits.

avoir reçu le courrier de ma MSA, je prends rendez-vous avec mon médecin pour qu'il me prescrive le vaccin, pris en charge à 100 %.

- ◆ Si je souhaite arrêter de fumer, je bénéficie d'une aide dans la limite de 150 euros sur des substituts nicotiques avec la prescription de mon médecin ou de la sage-femme.



6^e mois

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ◆ Je fais le 4^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.
- ◆ Je mets à jour ma carte Vitale pour bénéficier de la prise en charge à 100 %.

MON TRAVAIL

- ◆ Je suis exploitante : je fais ma demande de remplacement auprès de ma MSA au moins 30 jours avant la date du début de mon congé de maternité. Si celui-ci ne m'est pas confirmé par le Service de remplacement sous 15 jours suivant ma demande, je devrais rechercher un(e) remplaçant(e) par moi-même.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ◆ Ma MSA m'informe des démarches à effectuer pour bénéficier de la prime à la naissance ou de l'allocation de base.
- ◆ J'envoie à ma MSA une déclaration de situation et de ressources @ avant le 7^e mois en vue du versement éventuel de la prime à la naissance et de l'allocation de base.

À SAVOIR

- ◆ Tous mes frais médicaux sont pris en charge à 100 % du 1^{er} jour du 6^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après avoir accouché.

MES AIDES SOCIALES

- ◆ Si je rencontre des difficultés (économiques, familiales, de santé ou d'éloignement géographique), je peux bénéficier d'un soutien financier ou d'un accompagnement personnalisé selon ma situation. J'appelle le service social de ma MSA.

@ Je peux effectuer mes démarches et suivre mes paiements en ligne depuis Mon espace privé MSA.

Tout savoir sur mes droits sur
www.msa.fr/vous-etes-parent



L'essentiel & plus encore

J'attends un enfant : ma MSA à mes côtés



7^e et 8^e mois Début du congé maternité

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ Je fais les 5^e et 6^e examens médicaux prénatals et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.
- ♦ Les 7 séances de préparation à l'accouchement avec une sage-femme sont prises en charge à 100 %.

MON CONGÉ MATERNITÉ

- ♦ Dans la majorité des cas, la durée totale de mon congé maternité est de 16 semaines. J'ai la possibilité de reporter, en fonction de mon état de santé, 3 semaines de mon congé prénatal de maternité après ma date d'accouchement.
- ♦ **Je suis salariée : soit mon salaire est maintenu par mon employeur, soit ma MSA me verse des indemnités journalières du premier jusqu'au dernier jour de mon congé maternité.**

LE CONGÉ DE PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

- ♦ Dans la majorité des cas, la durée du congé de paternité est de 11 jours. Mon/ma conjoint/e salarié/e peut en faire la demande auprès de son employeur un mois avant la date prévue de l'accouchement. Mon/ma conjoint/e exploitant/te peut se faire remplacer pendant son congé de paternité. Il/Elle envoie sa demande d'allocation de remplacement à sa MSA, 30 jours avant la date prévue.

@ Je peux effectuer mes démarches et suivre mes paiements en ligne depuis Mon espace privé MSA.



9^e mois Naissance

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ Je fais le 7^e examen médical prénatal et je suis mes remboursements depuis Mon espace privé @.
- ♦ Je ne travaille pas et je peux faire une demande à ma MSA pour être assurée à titre personnel. Ainsi, j'aurai la possibilité de rattacher mon enfant à mon compte @.

JE DECLARE LA NAISSANCE DE MON ENFANT

- ♦ **Après l'accouchement, j'envoie l'acte de naissance de mon enfant à ma MSA pour lui ouvrir des droits en santé et en famille.**

MA SANTÉ

- ♦ Je peux bénéficier, avec l'accord de l'équipe médicale, du service de retour à domicile : une sage-femme me rend visite à la maison pour un suivi personnalisé.

À SAVOIR

- ♦ **En cas d'adoption, je retrouve toutes les informations dont j'ai besoin sur www.msa.fr/sante/maternite-paternite-adoption**



Retour à la maison

MES REMBOURSEMENTS SANTÉ

- ♦ **Ma MSA m'envoie un courrier pour m'informer qu'elle a reçu la déclaration de naissance de mon enfant et qu'il est enregistré sur ma carte Vitale et/ou celle de mon conjoint/e.**
- ♦ **Je mets à jour ma carte Vitale, dès réception du courrier, pour être remboursée des frais médicaux.**
- ♦ J'envoie les justificatifs d'hospitalisation à ma MSA et à ma complémentaire santé pour le remboursement des frais de la maternité.

MON TRAVAIL

- ♦ Pendant cette période, je choisis de reprendre mon activité à temps complet, ou à temps partiel, ou de bénéficier d'un congé parental. Pour plus d'information sur la Prepare, je vais sur www.msa.fr

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ♦ Pour m'aider financièrement si je fais garder bébé (assistant(e) maternel(le), micro-crèche...), je fais une demande de complément de libre choix du mode de garde (CMG) sur Mon espace privé @. Pour une demande en crèche, la MSA verse directement, à la structure d'accueil, la prestation de service unique qui sera ensuite déduite de ma facture.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ♦ **Ma MSA me verse la prime à la naissance avant la fin du 2^e mois suivant la naissance, en fonction de mes ressources.**

À SAVOIR

- ♦ **Mes remboursements santé continuent d'être pris en charge à 100 % 12 jours après la date de mon accouchement. Les examens et vaccins obligatoires de mon enfant sont pris en charge à 100 % jusqu'à l'âge de 6 ans.**



Fin du congé maternité

MON TRAVAIL

- ♦ Mon congé maternité se termine 10 à 13 semaines après la naissance de mon enfant.
- ♦ Je prends contact avec mon employeur pour l'informer de mon choix de reprise ou non d'activité.

FAIRE GARDER BÉBÉ

- ♦ Je déclare mon assistant(e) maternel(le)/ma garde d'enfants à domicile sur www.pajemploi.urssaf.fr @, si c'est le mode de garde que j'ai choisi.
- ♦ En tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde d'enfants à domicile, je suis responsable des conditions de travail de mon employé(e) et de l'exactitude de mes déclarations sur Pajemploi. Bien déclarer son salarié, c'est l'assurance d'éviter des pénalités.

MES PRESTATIONS FAMILIALES

- ♦ Si j'ai choisi de prendre un congé parental ou un temps partiel, ma MSA peut me verser des prestations (la Prepare).

À SAVOIR

- ♦ **J'anticipe ma future retraite : dorénavant les parents ont la possibilité d'effectuer, d'un commun accord, un partage de la Majoration Durée d'Assurance Enfant (MDAE) dans un délai de 6 mois à compter du 4^e anniversaire de l'enfant. J'en fais la demande auprès de ma MSA. À défaut, la majoration me sera attribuée.**

Tout savoir sur mes droits sur
www.msa.fr/vous-etes-parent



L'essentiel & plus encore